1

almémos

Bulletin N° 5 de l'association Alsace mémoire du mouvement social

Édito

A TROISIÈME journée d'études et de témoignages de notre association sera consacrée aux aspects nationaux et régionaux de « l'évolution de la CFTC » devenue en novembre 1964 CFDT. En Alsace « concordataire », en particulier, la « déconfessionnalisation » de la centrale syndicale, qui se référait jusqu'alors aux « principes de la morale sociale chrétienne », provoqua un véritable séisme dans le paysage syndical. Elle fut d'ailleurs refusée par une fraction des syndicats, notamment chez les cheminots et les mineurs, qui adhérèrent à la « CFTC maintenue ».

L'événement fut un des éléments déterminants de la modernisation culturelle de l'Alsace ; il eut des conséquences politiques majeures en mettant un terme à la liaison étroite entre le syndicalisme chrétien, majoritaire en Alsace, et le centrisme politique du MRP. Désormais, une partie non négligeable des salariés catholiques se tournèrent vers la gauche non communiste, qui, au cours des années soixante dix, commença à sortir, dans les deux départements, de la spirale de déclin militant et électoral amorcée depuis 1947. En faisant le point sur cette étape majeure de l'histoire du mouvement social, Almémos n'entend ni céder à une manie commémorative, ni participer à une opération de justification apologétique. Comme l'an dernier pour la guerre d'Algérie, elle cherche à mettre en lumière, sans a priori partisan, des pans encore peu explorés d'un passé relativement récent. Sauf

erreur de ma part, « l'invention de la CFDT » n'est même pas mentionnée dans une récente « Nouvelle Histoire de l'Alsace ». Nous restons fidèles ainsi à notre vocation statutaire : au-delà de notre participation à l'élaboration du «Dictionnaire biographique du Mouvement social », « encourager et développer les recherches scientifiques autour de l'histoire du monde ouvrier et du mouvement social en Alsace ».

L'assemblée générale statutaire, qui précédera la journée (de 8 à 9 h) nous permettra de renouveler, et sans doute d'élargir notre bureau. Nous amorcerons, à cette occasion, le débat sur les activités futures de l'association.

Outre la poursuite de la rédaction des notices biographiques sur les militants politiques, syndicaux, mutualistes et associatifs alsaciens pour le « Maitron 1939-1968 », on évoquera les projets de publication et d'éventuels entreprises collectives d'enquêtes historiques. Il me semble qu'il serait temps d'envisager une opération d'« histoire orale », de recueil de témoignages sur la vie syndicale et politique de nos deux départements des événements de 1968 jusqu'aux années 90. Mais, pour réaliser de telles ambitions, il faudrait que notre équipe s'étoffe et que notre trésorerie soit moins squelettique. Adhérez à Almémos, faites adhérer vos amis et vos organisations et associations! Payez votre cotisation 2004 (15 euros, 30 euros pour les personnes morales)!

Léon Strauss

Février 2004

Sommaire

Édito

Par Léon Strauss

1

De la CFTC à la CFDT L'évolution

Par François Igersheim

2

Chronologie

3

Nouveaux thèmes en histoire sociale

Présentation de livres

5

Assemblée générale 2004

6

Renseignements pratiques

Adresses 6
Bulletin d'adhésion 6

De la CFTC à la CFDT

La journée d'études d'Almémos 2004 aura lieu le 13 mars 2004 de 9 h à 17 h au Pôle européen d'Economie et de Gestion, amphi 1, 61, avenue de la Forêt-Noire Strasbourg

1964-2004 De la CFTC à la CFDT L'évolution

Après sa journée d'étude de l'an dernier consacrée à l'Alsace et la guerre d'Algérie, Almémos consacre une journée d'étude à « l'évolution de la CFTC » devenue en 1964, CFDT. L'Union régionale d'Alsace des syndicats chrétiens, pourtant opposée à cette évolution, décide de ne pas se détacher de la CFDT nationale, au cours d'un Congrès tenu le 16 mai 1965. Les observateurs de l'histoire politique et sociale de ces transformations en reconnaissent l'importance sur le plan national. Il était intéressant aussi d'y consacrer une première analyse sur le plan régional, à partir de l'étude des archives de la CFDT, notamment. Mais l'analyse d'une organisation, fait nécessairement appel à une culture et à un vocabulaire propres : les porter à la connaissance de toutes les personnes intéressées est indispensable pour qui veut pouvoir suivre cette histoire, dont on mesure l'importance sur le plan régional. Almémos se devait de faire appel au regard extérieur; celui formé par d'autres organisations, qui s'expriment à partir d'une autre culture et d'un autre vocabulaire, et celui, distancié, des historiens. Sans doute, l'une des conclusions de cette journée d'étude sera de mesurer la distance historique que la culture politique et syndicale contemporaine a prise avec la pratique de ces cultures et de ces vocabulaires particuliers, qui rapprochent tant les partenaires/adversaires d'alors.

Déroulement de la journée

Séance du matin

■ 9 h Ouverture de la journée d'études par Léon Strauss, président d'Almémos, et par François Igersheim, professeur d'histoire de l'Alsace à l'Université Marc Bloch, coordinateur de la journée.

■ 9 h 15 - 9 h 45

Président : Léon Strauss Communications

Frank Georgi (Paris I) : L'Invention de la CFDT (1957-1967).

Questions. Pause.

■ 10 h 15 - 10 h 45 Michel Dreyfus (CNRS-Paris I) : La CGT face à l'évolution de la CFTC/CFDT.

Questions.

■ 11 h

Grands témoins

Président : Jean Lecuir, ancien responsable du service confédéral Analyses et recherches économiques et sociales de la CFDT.

Marcel Gonin (Fédération de la Défense Nationale, animateur de « Reconstruction », membre du Bureau Confédéral).

François Lagandré (Fédération des Cadres, membre de la Commission, chargé de la redéfinition de l'Orientation 1960-1963).

■ 12 h - 12 h 15

Questions Conclusions du président

Séance de l'après-midi

■ 14 h 00 - 15 h 30

Communications

Président : Pierre Ayçoberry (professeur émérite, UMB)

François Igersheim, François Uberfill, Fernand Brem : L'Union régionale Alsace et l'évolution de la CFTC de 1960 à 1966.

Questions

■ 16 h - 17 h

Grands témoins

Gustave Hentz (SG Académique du SGEN).

Thomas Kipp (Bois-Batiments). D'autres acteurs régionaux de

« l'évolution » sont sollicités.

L'importance de « la doctrine »

« Les membres du Bureau national confédéral se déclarent partisans d'une évolution de notre mouvement afin d'en faire la grande organisation démocratique dont la classe ouvrière a besoin. Ils réaffirment que tout mouvement syndical doit s'appuyer sur des principes. Ils souhaitent que ces principes soient formulés de façon précise et brève ». (Déclaration du BN confédéral du 20 juin 1962).

On entend en général par Doctrine l'ensemble des opinions d'une école philosophique ou l'ensemble des points fondamentaux d'une religion. Lorsqu'on parle de doctrine, il faut entendre un système d'idées logiquement organisées, se présentant indépendamment des contingences de l'époque, visant à poser une hiérarchie permanente des valeurs morales, permettant de répondre à toutes les questions de la vie. (Rapport sur l'évolution et les perspectives – congrès d'Issy-les-Moulineaux)

Morale sociale chrétienne : alors que la morale est fondée sur le seul raisonnement, la morale sociale chrétienne y ajoute les données de la foi, ce qui marque une différence de profondeur, de précision et d'exigence » (E. Delaye. Eléments de morale sociale inspirée des principes chrétiens à l'usage des syndicalistes. Editions Spes 1939, cité dans le « Rapport sur l'évolution et les perspectives »).

De la CFTC à la CFDT

Chronologie

■ 1919

Fondation de la CFTC, avec la participation des la Fédération des Syndicats Indépendants d'Alsace-Lorraine, qui sera associée à l'activité de la Confédération.

Sans les Alsaciens-Lorrains, la CFTC n'aurait pas été la CFTC. La CFTC se veut « centriste » à distance égale du capitalisme libéral et du socialisme marxiste (M. Launay. La CFTC. 1986).

Article 1er des statuts confédéraux adoptés en 1919 (en vigueur jusqu'en 1947).

- 1. La Confédération entend s'inspirer dans son action de la doctrine sociale définie dans l'encyclique «Rerum Novarum ».
- 2. Elle estime que la paix sociale nécessaire à la prospérité de la patrie et l'organisation professionnelle, assise indispensable de cette paix, ne peuvent être réalisées que par l'application des principes de justice et de charité chrétiennes.

■ 1928

Henri Meck, député de Molsheim, président de la Fédération des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine, membre du groupe du Parti Démocrate Populaire est le porte-parole parlementaire de la CFTC et un proche de Gaston Tessier, secrétaire général de la CFTC.

■ 1936

La Fédération des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine prend le nom de Fédération des Syndicats chrétiens.

1940

Les Confédérations sont interdites en Alsace annexée et nazifiée et dissoutes en France de Vichy. Le 15 novembre des dirigeants de la CGT et de la CFTC protestent ensemble contre cette mesure. De 1940 à 1944, elles entrent progressivement dans la Résistance.

■ 1944

CGT et CFTC font partie du Conseil national de la Résistance, dont elles approuvent le programme. Elles sont également représentées à l'Assemblée consultative provisoire. Gaston Tessier est président de sa commission d'Alsace et de Lorraine.

■ Décembre 1944

Strasbourg. Le premier numéro du Nouvel Alsacien du 21 décembre publie en éditorial un appel d'Henri Meck à reconstituer la CFTC.

En France entière, les salariés de toutes les catégories s'organisent actuellement dans les syndicats de la CFTC et de la CGT dans le but de faire défendre par des syndicats libres leurs intérêts économiques et sociaux. La CFTC a joint ses efforts à ceux de la CGT au sein du mouvement de la résistance nationale dans une lutte commune contre l'envahisseur et l'occupant de notre territoire national. Cette union d'efforts subsiste du reste entre les deux grandes organisations syndicales françaises. Les salariés s'organisent selon leur conviction et leur goût, soit dans les syndicats de la CFTC, soit dans ceux de la CGT. Ils se retrouvent dans un esprit de fraternelle union, en vue d'obtenir la réalisation des grandes revendications sociales que nous attendons pour très prochainement :

- la nationalisation des industriesclés
- la représentation de la classe ouvrière dans les conseils d'entreprise
- l'amélioration de la situation du travailleur à tous les points de vue.

■ 1946

Alors qu'en 1945, la CFTC avait autorisé le cumul des mandats politiques et syndicaux, au bénéfice du MRP, son congrès l'interdit désormais. Mais cette disposition ne s'applique pas en Alsace et en Moselle, où MRP et CFTC apparaissent comme deux branches d'une même grande organisation. En 1956, trois dirigeants CFTC (Henri Meck, président régional de la CFTC, Albert Schmitt, secrétaire Cheminots, et Charles Arbogast, secrétaire Métaux) sont députés du Bas-Rhin et de nombreux autres sont conseillers municipaux, maires, ou conseillers généraux. Le PCF présente lui aussi des dirigeants de la CGT aux élections politiques à tous niveaux.

■ 1947

Adoption d'un texte nouveau de l'article premier des Statuts de la CFTC

1. La Confédération se réclame et

s'inspire dans son action des principes de la morale sociale chrétienne. Les positions qu'elle prend devant les problèmes de l'organisation économique et sociale, avec le souci de la prospérité de la nation, sont donc dictées par la préoccupation de faire prévaloir l'esprit de fraternité et les exigences de la justice.

2. Elle estime que l'homme est l'élément essentiel de la production dont il est à la fois la cause et le but. Il importe donc que les conditions mêmes de la production permettent le développement normal de la personnalité humaine par la juste satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et moraux, dans l'ordre individuel, familial et social.

■ 1947 - 1948

La scission entre CGT et CGT-FO, ainsi que l'autonomie prise par la FEN, créent une configuration nouvelle du champ syndical français. Les actions menées par les Syndicats et Fédérations posent sur le terrain les problèmes de l'unité d'action intersyndicale. Les positions des partis politiques (PCF, SFIO, Radicaux, et MRP) au gouvernement, ou en dehors du gouvernement, sur les grandes questions nationales (Plan Marshall, construction européenne, guerres coloniales et décolonisation) constituent également un des sujets de débat syndical et intersyndical. L'activité des comités d'entreprise et des sections syndicales d'entreprise, et celle des élus dans les caisses de protection sociale, reflètent quotidiennement les retombées de la division syndicale. La reconstruction entreprise dans les cadres de la planification, auxquels sont associées les confédérations à tous les échelons, pose le problème de « la participation », ou de la contestation. Pour sa part, la CFTC, et en particulier la CFTC-Alsace, y acquiert une expérience précieuse. Membre très influent du Bureau National confédéral, Théo Braun, secrétaire général de l'UR d'Alsace, est conseiller économique national et participe aux Comités d'Expansion alsaciens et bas-rhinois.

De la CFTC à la CFDT

■ 1946 - 1956

Paul Vignaux, secrétaire général du SGEN, fonde « Reconstruction » un centre d'études et un bulletin qui développent les thèses de la séparation des plans spirituels et temporels dans l'action, prolongement de sa réflexion sur la « laïcité statutaire », qui n'exclut nullement la foi religieuse et l'action de militants chrétiens dans le SGEN. Jacques Tessier, fils de Gaston Tessier, fonde en 1956 les Equipes syndicales chrétiennes, bulletin et mouvement qui défend le maintien de la référence à la « morale sociale chrétienne » et le rejet de tout « socialisme démocratique ». Ainsi se mettent en place deux des centres de réflexion qui nourrissent le débat confédéral, l'un pour le mouvement et l'autre pour l'ordre.

■ 1955 - 1957

Les motions « minoritaires » sur la « planification démocratique » [terme qui recouvre le concept de « socialisme démocratique », repris aux Travaillistes britanniques] rejetées par les congrès, sont finalement reprises par la CFTC en 1959, alors que toutes les centrales participent aux commissions du IVe plan.

■ 1958 - 1961

La guerre d'Algérie et le changement de République ont modifié le champ politique français. Dans le monde catholique, l'avènement du pape Jean XXIII et la convocation du concile de Vatican II ouvrent la voie à « l'adaptation de l'Eglise au monde moderne » (1961).

■ Novembre 1960

Le conseil confédéral confie à une commission « l'étude des problèmes d'orientation », autour de quatre questions : les problèmes que la CFTC doit affronter dans la société et l'économie française, les réformes de structure à entreprendre, les rapports inter-confédéraux, et enfin : « Considérez-vous nécessaire une base doctrinale animant votre action ? Dans l'affirmative, comment la formulez -vous ? »

■ Juin 1962 – Décembre 1962

Des moutures successives du rapport « Eléments de réflexion sur les responsabilités de la CFTC » sont envoyées aux organisations. A ce moment-là, Théo Braun quitte ses mandats confédéraux, atteint par l'incompatibilité des mandats au niveau confédéral : il est élu conseiller général du Bas-Rhin. Charles Dillinger, Charles Farine et Julien Haas représentent l'Alsace au conseil et bureau confédéral.

■ Février 1963

L'Union régionale d'Alsace organise un week-end de formation des responsables syndicaux de toute la région. La prise de position est unanime : l'Alsace reste attachée à la référence à la morale sociale chrétienne de 1947.

■ Mars 1963

Le congrès de l'Union régionale d'Alsace confirme cette orientation. Le cumul des mandats politiques et syndicaux fait l'objet de vives critiques au cours du Congrès.

■ Juin 1963

Le congrès d'Issy-les-Moulineaux fixe la date du Congrès extraordinaire qui doit trancher de l'orientation au dernier trimestre de 1964. Au préalable, une motion présentée par des syndicats de mineurs proclame le caractère intangible de l'article premier des statuts : elle est rejetée par 69 % des mandats du Congrès. Janvier 1964 Bureau et conseil confédéral. Le Nord, les Mineurs et l'Alsace n'obtiennent pas le retour à la référence à « la morale sociale chrétienne » dans l'article premier des Statuts.

■ Octobre 1964

Au Conseil confédéral, le Syndicat des PTT du Haut-Rhin et l'Alsace obtiennent l'inscription de la référence à l'humanisme chrétien, mais dans le préambule. Le texte définitif proposé au Congrès extraordinaire est le suivant :

« C'est pourquoi, la Confédération affirme sa volonté d'être une grande centrale démocratique répondant aux aspirations des travailleurs. Soulignant les apports des différentes formes de l'humanisme, dont l'humanisme chrétien, à la définition des exigences fondamentales de la personne humaine

et de sa place dans la société, elle entend développer son action en restant fidèle à un syndicalisme idéologique fondé sur ces exigences qui demeurent les siennes... » et l'article 1^{er} – La Confédération réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolus- dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques morales ou religieuses – à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour instaurer une société d'hommes libres et responsables.

Conformément au préambule des présents statuts, la Confédération et ses organisations affirment que la dignité de la personne humaine, base des droits de l'homme à la liberté, la justice et la paix, et exigence première de la vie sociale, commande l'organisation de la société et de l'Etat.

■ 6 - 7 novembre 1964

Les nouveaux statuts sont adoptés par 70 % des mandats. La majorité des syndicats d'Alsace a voté contre. Une partie des minoritaires s'est retirée et déclare continuer la CFTC en maintenant les anciens statuts de 1947.

■ 9 novembre 1964

Un bureau de l'UR, élargi aux permanents et représentants « institutionnels, se tient à Strasbourg le 9 novembre 1964, présidé par T. Braun, auquel participent Henri Meck et les principaux dirigeants des deux UD. A la suite de Braun, la majorité des participants se prononce pour le maintien de l'unité et le respect de la décision de la majorité de la Confédération. Bien conscient des liens qu'ont les syndicats avec leurs Fédérations qui le plus souvent ont penché pour l'évolution, le bureau juge sévèrement l'initiative de la scission prise par une partie de la minorité : « elle porte atteinte aux principes démocratiques que les syndicats chrétiens font profession de défendre ». La motion votée par 9 voix pour et une contre, proclame que pour l'Union régionale d'Alsace, « ce qui paraît essentiel c'est le maintien de l'unité... qui décide de tout mettre en œuvre pour la conserver... et de convoquer dans un proche avenir un congrès de l'Union régionale ». Ce congrès se tient le 16 mai 1965 au Palais des Fêtes à Strasbourg.

Les acteurs sur le plan national

- Vignaux Paul (1904–1987):
 Directeur d'études à l'Ecole
 Pratique des Hautes Etudes à
 Paris. Responsable de l'Institut
 de formation CFTC 1934. Fonde
 le SGEN-CFTC, syndicat statutairement « laïque » en 1937, dont il
 sera le secrétaire général jusqu'en
 1970. Fonde Reconstruction, « association et bulletin d'études » de
 la minorité, à laquelle appartient
 aussi:
- Gonin Marcel (1921): tourneur en métaux à St-Etienne. UD CFTC de la Loire. Secrétaire général de la fédération de la Défense Nationale (1954-1962). Membre du bureau confédéral (1961-1967). Secrétaire confédéral jusqu'en 1983. Responsable de la commission confédérale de formation et secrétaire des commissions préparatoires du Congrès de 1970. Membre du Conseil économique et social (1972-1977). Secrétaire général de l'UCR (1983-1989).
- \blacksquare Lagandré François (1921):

ingénieur des mines aux Charbonnages de France, président de la Fédération des cadres CFTC puis CFDT (1958-1967). Membre de la Commission chargée de la redéfinition de l'Orientation 1960-1963. Conseiller économique et social national, membre du bureau national confédéral (1963-1970).

■ Descamps Eugène (1922–1990): ouvrier, permanent jociste en Moselle en 1946, puis Métallurgie CFTC (1949).
Secrétaire général de la Fédération de la Métallurgie (1954), Secrétaire général de la CFTC puis CFDT (1961–1971).

Les acteurs sur le plan régional

- Meck Henri (Saverne 1897-Strasbourg 1966): Secrétaire général puis président des syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine, rattachés à la CFTC (1922-1940). Député (1928) et maire de Molsheim (1933). Expulsé d'Alsace 1940. Relance la CFTC d'Alsace (1944-1945), et participe à la fondation du MRP d'Alsace (1945). Député et conseiller général du Bas-Rhin, maire de Molsheim (1945 à sa mort). Président de la CFTC jusqu'en 1957. Après le congrès de Strasbourg de 1965 qui décide le maintien dans la CFDT, participe à l'implantation de la CFTC.
- Braun Théo (Rombas 1920-Mijas Espagne 1990): métallo. Permanent de la JOC en zone Sud, revient en Alsace en 1945. Appelé en 1946 par Meck au secrétariat général de la Fédération des syndicats chrétiens d'Alsace. Viceprésident de la CFTC nationale, conseiller économique jusqu'en 1962. Président de la CFTC d'Alsace à partir de 1957, quitte ses mandats nationaux en 1960, et ne conserve que ses mandats régionaux.
- Dillinger Charles (Bischheim 1920–Strasbourg 1981): employé. Incorporé de force. Devient permanent JOC en 1945, puis permanent CFTC Fonctionnaires en 1947. Succède à Braun au secrétariat général de la CFTC d'Alsace en 1957, au conseil et au Bureau confédéral en 1960.
- Farine Charles (Mulhouse 1917-Strasbourg 1998): postier. Secrétaire du Syndicat départemental CFTC PTT du Bas-Rhin dès 1946, vice-président du conseil de l'Union régionale CFTC d'Alsace, suppléant de Braun au Conseil confédéral CFTC à partir

de 1953, titulaire de 1960 à 1965. Il succède également à Braun à la présidence de la Caisse Régionale d'Assurance maladie d'Alsace.

■ Staedelin François (Kembs 1928-Brunstatt 1991): postier. Secrétaire du syndicat CFTC des PTT du Haut-Rhin (1951), président de la Fédération nationale CFTC des PTT (1955). En 1961, président de l'UD-CFTC du Haut-Rhin et représente cette UD au Conseil confédéral. A partir de 1972, secrétaire de l'UD-CFDT du Haut-Rhin. A partir de 1976, représente la CFDT à la Confédération européenne des syndicats.

La librairie Kléber, en partenariat avec Alsace Mémoire du Mouvement social, présente le vendredi 12 mars 2004 à 17 h 30

Nouveaux thèmes en Histoire sociale

Présentation d'ouvrages.

■ Fernand Brem, Françoise Olivier-Utard et Léon Strauss

Cheminots et militants. Un siècle de syndicalisme ferroviaire

L'Atelier, 2003

■ Michel Dreyfus (directeur de recherches CNRS, Paris 1):

Histoire de la CGT

Éditions Complexe, 1995.

Liberté, égalité, mutualité. Mutualisme et syndicalisme 1852-1967

Éditions de l'Atelier, 2001.

Le Siècle des communismes Points-Seuil, 2004.

■ Frank Georgi (maître de conférences, Paris I) :

L'invention de la CFDT 1957-1970. Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion L'Atelier/ CNRS Editions, 1995.

Eugène Descamps, chrétien et syndicaliste

L'Atelier, 1997.

Autogestion, la dernière utopie ?

Publications de la Sorbonne, 2003.

La représentativité des Confédérations aux élections aux Caisses de la Sécurité sociale (1962)

	CGT		CFTC		FO		CGC	
Alsace	75 505	26,02 %	126234	43,51 %	35 936	12,39%	18861	6,5 %
France	3 563 339	44,3 %	1 685 790	20,96%	1185337	14,74%	374200	4,65 %

Adresses

almemos@yahoo.fr

Président

Léon Strauss 6, rue Daniel Hirtz 67000 Strasbourg 03 88 36 63 09 strastra@noos.fr

Secrétaire

Patrick Auzende 12, rue de Bienne 67000 Strasbourg 03 88 52 14 29 auzende@yahoo.fr

Trésorier

François Uberfill 195, rue du Rhin-Tortu 67100 Strasbourg 03 88 39 31 46 uberfill.francois@wanadoo.fr

Rédaction du bulletin

Françoise Olivier-Utard 18, rue de l'Observatoire 67000 Strasbourg 03 88 61 81 03 francoise.olivier-utard@gersulp.ustrasbg.fr

Site Maitron

www.maitron.net

Gérant de la publication

Léon Strauss

Maquette et mise en page

Pierre Ræsch, Strasbourg pierreroesch@wanadoo.fr

13 mars 2004

Assemblée générale

Pôle européen d'Économie et de Gestion, 61, avenue de la Forêt-Noire à Strasbourg, amphi 1

Aux membres d'Alsace Mémoire du Mouvement social et à tous ceux qui désirent rejoindre notre association.

L'assemblée générale statutaire 2004 d'ALMEMOS (Alsace Mémoire du Mouvement social) se tiendra, en prélude à la journée d'études sur la CFDT, le samedi 13 mars au matin de 8 h à 9 h au Pôle européen d'Economie et de Gestion, 61, avenue de la Forêt-Noire à Strasbourg, amphi 1.

Ordre du jour

- 1 Rapport d'activité par le président et les membres du bureau. Vote.
- 2 Rapport financier par le trésorier. Vote.
- 3 Élection du bureau.
- 4 Projets d'activités pour l'année à venir.

Seuls, les membres de l'association à jour de leur cotisation pourront prendre part au vote.

Bien entendu, il sera possible sur place d'adhérer à ALMEMOS et de s'acquitter de la cotisation 2004 (15 euros, 30 euros pour les personnes morales).

N'oubliez pas votre carnet de chèques!

6

a Imémos

Bulletin d'adhésion

à renvoyer à l'association Almémos, 6, rue Daniel-Hirtz, 67000 Strasbourg

Nom	Prénom
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

demande à adhérer à l'association Alsace Mémoire du Mouvement Social.

Le montant de la cotisation annuelle individuelle est de 15 euros — 30 euros pour les personnes morales.

Date Signature